

Décision n°2023-18

Nature : Finances Locales (7.5.1)

**Demande de subvention pour l'opération
« Création d'une classe et d'un espace périscolaire au groupe scolaire du
Bourg »**

Le Maire de Francheville,

VU les articles L. 2334-32 à L. 2334-42 et R. 2334-19 à R. 2334-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU la circulaire n°E-2022-28 relative à la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'exercice 2023,

VU la circulaire n° E-2022-29 relative à la Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) pour l'exercice 2023

VU la délibération n°2023-02-02 en date du 23 février 2023 approuvant le projet d'investissement relatif à la création d'une classe et d'un espace périscolaire au groupe scolaire du Bourg ,

VU la délibération n°2020-07-07 en date du 3 juillet 2020 précisant que Monsieur le Maire est chargé, par délégation du conseil municipal, et pour la durée de son mandat, de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions de toute nature et quel que soit le montant,

CONSIDÉRANT le souhait de la commune d'aménager deux espaces supplémentaires dédiés respectivement à une classe élémentaire et un espace périscolaire au vu de l'augmentation de l'effectif des élèves au groupe scolaire du Bourg.

CONSIDÉRANT que l'opération relative à la création d'une classe et d'un espace périscolaire au groupe scolaire du Bourg est éligible aux demandes de subvention

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De solliciter une subvention auprès de l'Etat selon les types de dotation et les montants suivants :

Financeurs	Montant sollicité	Taux intervention
Etat (DETR)	285 000,00 €	20,56 %
Etat (DSIL)	693 000,00 €	50,00 %
Sous-total	978 000,00 €	
Autofinancement	408 000,00 €	29,44 %
Coût HT	1 386 000,00 €	

ARTICLE 2 : De prendre tous les actes nécessaires dans le cadre des travaux.

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Francheville, le 28 février 2023,

Michel RANTONNET,
Maire de FRANCHEVILLE



Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20230228-Dec2023-18-AR
Date de télétransmission : 28/02/2023
Date de réception préfecture : 28/02/2023

Publication le 28/02/2023